



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal

Du 17 septembre 2024

PRÉSENTS : 9

J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, Y LE PAGE, T SELFTSICK, Y JOUEN.

PROCURATION : 5

J BERTHOU à S CRAVEC ; T NEDELEC à J DUMONTEIL ; Y GAINCHE à Annie SALMAS ; N MOUILLOT à Y LE PAGE ; C JEANNOT à Y JAOUEN

Date de la convocation au conseil : 12 septembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean François DUMONTEIL. Maire de La Feuillée

Madame Annie SALMAS est désignée secrétaire de séance

Quorum atteint

Séance ouverte à 18h59

Le procès-verbal de la séance du mardi 19 juin 2024 est approuvé

Ordre du jour : 3 points

Validation du procès-verbal de la séance du mardi 19 juin 2024

- 1 Demande de subvention au département du Finistère volet 2 du pacte 2030-pour la phase 1 de l'aménagement du bourg.
- 2 Durée des amortissements de l'inventaire des services eau et assainissement.
- 3 Subventions aux associations.

- Informations diverses :

- Situation financière sur la réhabilitation de l'école primaire avec planning prévisionnel
- Réhabilitation du Bourg Tranche 1, lancement du chantier et point sur les subventions
- Arrêté du maire n°1 : transfert de 20K€ entre les articles budgétaires du 2152 au 238 pour travaux d'investissement.
- Rapport de la DGFIP sur l'efficacité du traitement des données comptable communale
- Travaux d'entretien du réseau d'eau potable au niveau de la station de filtration
- Travaux de pose de compteurs de sectorisation
- Travaux d'entretien de la voirie à, Kerelcun, Croas Hir et Ruguelou

- Questions diverses

Point 1 : Demande de subvention 2024 du pacte Finistère 2030- Volet 2

Le département, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

Cette enveloppe par canton sera répartie entre les communes chaque année à l'issue de la conférence cantonale sur la base de la fiche projet complétée en fonctions des priorités.

Le Maire propose de solliciter la subvention Pacte Finistère 2030 du programme 2022/2024 pour le projet aménagement du bourg tranche 1.

Le Conseil Municipal, valide la proposition du Maire et l'autorise à demander la subvention 2024 du pacte Finistère 2030 – Volet 2.

Le conseil municipal prend acte et délibère, par 10 voix pour et 4 contre (Monsieur Yannick JAUEN et Monsieur Yvon LE PAGE)

Point 2 : Durée des amortissements de l'inventaire des services eau et assainissement.

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens et de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont la régie attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Une immobilisation est considérée comme amortissable lorsque son usage est limité dans le temps, en raison de critères physiques (usure), techniques (obsolescence) ou juridique (évolution réglementaire liée à l'environnement ou la santé).

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. L'amortissement équivaut donc à la constatation comptable de la perte subie sur la valeur d'actif des immobilisations qui se déprécient avec l'usage et le temps. Il s'agit ainsi de permettre à la collectivité de reconstituer sur la durée probable d'utilisation le montant dépensé pour construire ou acquérir l'immobilisation de manière à pouvoir la remplacer à terme.

Cette dotation est une dépense obligatoire prévue à l'article L.2321-2 du CGCT pour les communes et leurs établissements publics. Elle participe de la sincérité du budget de l'établissement.

Les modalités de la procédure d'amortissement sont détaillées à l'article R.2321-1 du CGCT (biens concernés, mode d'amortissement, durée, montant) et dans la nomenclature comptable M49 applicable aux services de distribution d'eau et d'assainissement.

Les durées d'amortissement de la nomenclature M49 sont purement indicatives.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire précise qu'en vue du transfert de compétences Eau Assainissement au 1^{er} janvier 2025 à la Communauté de Communes des Monts d'Arrée, il y a lieu de reprendre les durées d'amortissement de l'inventaire comptable tel que joint et demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Types de Bien	Durée d'amortissement
---------------	--------------------------

Frais d'études	5 ans
Construction	Entre 20 ans et 80 ans
Matériel spécifique d'exploitation	Entre 4 ans et 20 ans
Autre matériel	50 ans

Le Conseil Municipal réuni,
Vu le CGCT et notamment l'article L.2123-2,
Vu la nomenclature comptable M49,

Le conseil municipal, prend acte et délibère, à l'unanimité :

Article 1 : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles tel que l'état de l'actif joint

Article 2 : d'appliquer la méthode d'amortissement linéaire, et de fixer le nombre de jours d'une année à 365 jours pour le décompte des amortissements.

Point 3. Subventions aux associations.

Une seule demande de subvention a été déposée en mairie depuis le dernier conseil municipal.

ASSOCIATION COMMUNALE

		Votes
Les cavaliers des Monts d'Arrée	250€	13 pour et 1 ne prend pas part au vote (M. JF DUMONTEIL)

Le maire est sorti de la salle de réunion pendant le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à verser ladite subvention

Informations diverses :

- Point financier sur les travaux de l'école, monsieur le maire informe que les Algeco scolaire sont financés par l'assurance jusqu'au 11 janvier 2025, (annexe 1)

- Réhabilitation du Bourg Tranche 1, lancement du chantier et point sur les subventions acquises à retrouver sur l'annexe 2

- Monsieur le maire dit avoir pris un Arrêté pour le transfert d'article a article : ceci afin de pouvoir effectuer un transfert de **20K€** entre les articles budgétaires du 2152 au 238 pour les travaux d'investissement. Ce transfert est nécessaire pour payer la première facture de l'entreprise Colas, en effet seul l'article 238 permet de payer l'avance forfaitaire. Copie jointe en annexe 3

- Nous tenons à féliciter Madame Bonnay sur l'efficacité du traitement des données comptable communale. En effet le maire informe le conseil sur la progression des flux des transferts a la DGFIP notamment en fin d'année 2023. Ces informations sont visibles sur l'annexe 4.

- En ce qui concerne les travaux d'entretien du réseau d'eau potable au niveau de la station, les éléments de filtration ont été nettoyés. Dans le cadre de l'entretien ; le calcaire, 9,5 tonnes a été remplacé. Des vannes ainsi que l'injecteur de chlore ont également été remplacé. Facture jointe en annexe 5

- Pour les travaux de pose de compteurs de sectorisation. Le marché a été porté par la commune d'Huelgoat, la part destinée à la commune est alimentée par des subventions et par le compte eau et assainissement. Pour les travaux de captages, l'essai de débit du puits n°3 Kerbruc débutera en fin de semaine, l'an dernier il avait été reporté car la période d'étiage avait été particulièrement pluvieuse.

- Les travaux d'entretien de la voirie communale à, Kerelcun, Croas Hir et Ruguelou ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA. Il s'agit de travaux de bicouches à Croas Hir et Ruguelou et des enrobés pour Kerelcun . Le montant total est de **23859,00€ HT**. Annexe 6.

Un mot sur les travaux du bourg qui débiteront ce lundi :

Les riverains et les parents d'élèves auront seuls accès à partir de lundi. La base de vie se trouve à côté du bâtiment des associations. Les conteneurs des poubelles ont été déplacés sur le parking du cimetière. Il y aura peu de gêne occasionné pour le Rugby. L'accès à la Poste et la mairie devrait se faire sans difficultés. Le bus à la demande s'arrêtera place des marronniers. La ligne 34 a été renforcée.

De plus, le maire nous informe que l'effectif scolaire à La Feuillée pour cette rentrée se compose de 6 élèves bilingues et 19 monolingues. Et que le coût d'un repas à la cantine revient à d'environ 12€ à la Commune.

Questions diverses :

Monsieur Jaouen pose des questions sur la façon dont fonctionne la communication ILLIWAP étant donné que les associations locales, les commerces, et l'accès à la poste et à la bibliothèque sont restés dans l'ignorance.

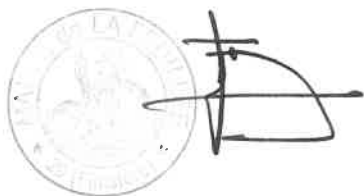
Monsieur Jaouen demande des renseignements au sujet de la préemption du local de l'ancienne boulangerie

Le maire l'informe que celle-ci a été achetée 10 000€ plus frais de notaire de 3 000€. Qu'il est prévu de rénover le bâtiment pour y réaliser des logements.

Monsieur Le Page souligne que l'association ESKEMMOU a un bon fonctionnement, mais qu'il faudrait un local plus adéquat.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de questions,
La séance est levée à 19h52

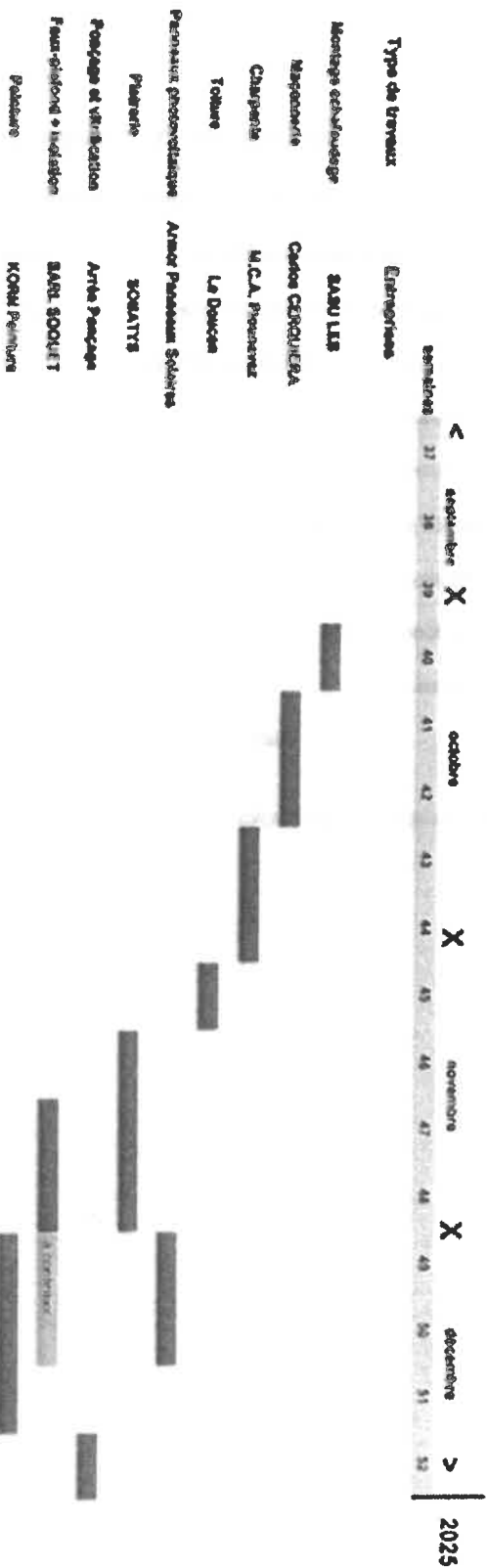
La 1^{ère} adjointe, Annie SALMAS



Le Maire, Jean DUNOATEIL

Travaux de réhabilitation de l'école communale de La Feuillée

Planning Prévisionnel des travaux



Merci de bien vouloir inscrire vos interventions dans vos planning de production.

Les intervenants sont tous jusqu'au 11 janvier 2026, le démarrage de l'école est prévu semaine 01, les travaux s'achèveront semaine 02.

annexe 2

Travaux de réhabilitation du bourg tranche 1

Point sur les subventions à ce jour.

donateur	Type de subventions	montants	%
état	Dotation aux équipements des territoires	87 000,00 €	29%
	Dotation au soutien de l'investissement local	50 000,00 €	17%
CG29	Pacte Finistère 2030 volet 1	30 000,00 €	10%
	Pacte Finistère 2030 volet 2	28 000,00 €	9%
	Amendes de police 2022	9 000,00 €	3%
	Amendes de police 2024		0%
EPCI	Fonds de concours 2024	11 000,00 €	4%
Région	Arrêts de bus		0%
Total des subventions		215 000,00 €	72%
Montant du marché avec COLAS		297 000,00 €	

MAIRIE
DE
LA FEUILLEE



Annexe 3

Arrêté du Maire N°1

Décision modificative N°1

Vu le CGCT,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°2024-018 du 12 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose d'effectuer des réajustements sur le budget de la commune, comme suit :

Pour la section d'investissement

* Dépense

2152 installations de voirie - 20 000€

238 avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles + 20 000€



Fait à La Feuillee, le 26/08/24

Le Maire,

Jean-François DUMONTEIL

INDICE DE PILOTAGE COMPTABLE BC 31500

yves.malhomme@dgfip.finances.pouv.fr

vendredi 2 août 2024 à 14:32 réception

À : Mairie LA FEUILLEE

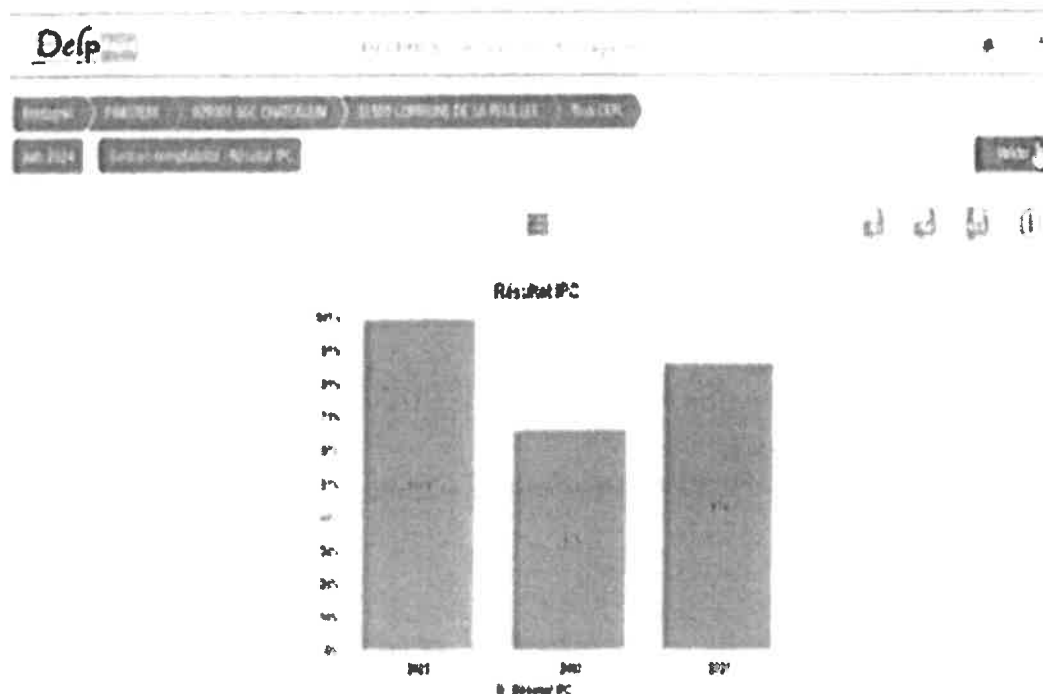
Cc : ROBIN Flavie (29)

Annexe 4

1/3

Bonjour,

Pour votre information, l'IPC est à 100/100 pour le budget principal de la commune en belle progression par rapport à 2022.



Bien cordialement,

Yves MALHOMME
inspecteur divisionnaire des finances publiques
Conseiller aux décideurs locaux

F SGC de Châteaulin
5 place Kerjean
29150 CHATEAULIN
Tel 02 14 52 42 41



Assurez-vous d'être en ligne avant d'envoyer votre message.

Annexe C

Page: 5 / 6



MORLAIX le 14 mai 2024

DEVIS
Récapitulatif

Notre référence : 0020112363 - LA FEUILLEE -
TRAVAUX_VOIRIE_COMMUNALE_2024
Solution de base

Devis : Euro

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA FEUILLEE

ESTIMATION VOIRIE CROAS AN HERRY	184,00
TRAVAUX PREPARATOIRES	2 968,80
RETELEMENTS DE CHAUSSEES	
Total ESTIMATION VOIRIE CROAS AN HERRY	2 957,80
ESTIMATION VILLAGE DE KERELCUN	2 156,20
TRAVAUX PREPARATOIRES	15 825,80
RETELEMENTS DE CHAUSSEES	
Total ESTIMATION VILLAGE DE KERELCUN	17 982,00
ESTIMATION CHEMIN DE RUGUELOU	144,00
TRAVAUX PREPARATOIRES	2 776,80
RETELEMENTS DE CHAUSSEES	
Total ESTIMATION CHEMIN DE RUGUELOU	2 920,80
Total TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA FEUILLEE	23 859,80

Total HT 23 859,80
TVA 20,00% 4 771,96
Montant TTC en Euro 28 630,80



2024.05.14



NORD PRIMEUR - Agence de Morlaix
72, route de Carant - 29600 ST MARTIN DES CHAMPS
Tel : 02 98 88 51 00 - morlaix@eurovia.com
SIRET 52 020 341 00 11 - Code NACE 4721Z

(Signature)